

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 07 Novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b> Voix Pour : 20 Voix contre : 0 Abstention : 0
Délégués présents : 20 délégués (19 titulaires – 1 suppléant)	
Dont membres votants à voix délibérative : 20 délégués	
Date de convocation du Comité Syndical : 25 Octobre 2017	

### Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux.  
Suppléants : Mr Marquigny.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Krabal, Mr P. Simon, Mme Philippon, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Freudenreich, Mr Lantoine, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Martinet, Mr Bouvry, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Marquigny.

---

### Objet : Virement de crédit – Section investissement

N°20171106

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

Vu le Budget Primitif 2017,

Vu la demande de la Trésorerie sur le compte d'imputation à utiliser pour les avances reçues de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant les corrections d'imputation à effectuer pour les deux avances reçues sur :

- l'exercice 2016 pour un montant de 108 800 €
- l'exercice 2017 pour un montant de 105 462 €

Vu les crédits insuffisants constatés au chapitre 16,

**DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- DE PROCEDER au virement des crédits suivants, en section d'investissement :
  - Diminution du chapitre 020 « Dépenses imprévues » :- 215 000 €
  - Affectation sur le chapitre 16 « Charges d'emprunt » : + 215 000 €

Le Comité Syndical charge le Président de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171107-20171106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2017

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Marcel CHATELAIN

